



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240716-2024-097-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

**PUBLIE LE 16 JUL. 2024**  
**N°2024-097**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à la section canoë-kayak du club omnisport Red Star Club de Champigny (RSCC) dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 2024)**

**Rapporteur** : M. RIBEIRO

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme DE OLIVEIRA (donne procuration à Mme THIROUX), M. BARON, Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE) Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA, M. TITOV.

**Secrétaire de séance** : M. PICOT

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 45

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



Direction des Sports  
Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie associative, émis lors de sa séance en date du 17 juin 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 18 juin 2024 ;

**Considérant** que la section canoë-kayak du club omnisport Red Star Club de Champigny (RSCC) accueille en son sein de nombreux sportifs, dont un Kayakiste de haut niveau, en lice pour les qualifications olympiques aux JOP 2024, en la personne de Mathurin Madoré ;

**Considérant** que dans ce cadre, pour permettre au club d'assurer à cet athlète les meilleures conditions de préparation, des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires ;

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**2 NPPV M. MAILLER, M. SUDRE** (membres du Conseil d'administration du RSCC)

**ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 3 000,00 euros HT à la section canoë-kayak du club omnisport Red Star de Champigny.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile de France

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Yohann PICOT  
Conseiller municipal

Transmission en préfecture, le **16 JUIL. 2024**  
Publication, le **16 JUIL. 2024**  
Certifié exécutoire  
Le Maire

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*